S.A. OFFICE DES PROPRIÉTAIRES
RUE VILAIN XIIII, 53 - 55
1000 BRUXELLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25/11/2025 À 18h00

6611 - ACP CASTILLE (BE0850.841.735)
SQUARE EMILE DUPLOYÉ, 4-5-6
1030 SCHAERBEEK

Lieu de l'assemblée : Rue de la Sablonnière, 30 – 1000 Bruxelles

Procès-verbal

Sur convocation du syndic, S.A. Office des Propriétaires, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

23 copropriétaires sur 44, totalisant 519,00 / 1 000,00 quotités, sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18h00 après signature de la feuille de présence.

LISTE DES RÉSOLUTIONS

1. NOMINATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Mr Ciarniello est nommé président de séance

Majorité absolue	Oui	519,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Madame Zekoli est nommée secrétaire de séance

Majorité absolue	Oui	519,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

4. CONTRATS DE FOURNITURES RÉGULIÈRES

4.1. CONTRATS EN COURS

Nom Société	
CURABEL (8316)	Entretien égouts
CV CONSULTING (7348).	Commissaire aux comptes
DALEMANS (7277)	Entretien détection gaz
DERIDDER (3209)	Entretien chaudières
ELITIS (4206)	Assurance incendie
FACES-ART (4318)	Nettoyage des communs
KONE BELGIUM (0052)	Entretien ascenseurs
KONHEF (5228)	Contrôle ascenseurs
LE CHIMISTE (0123)	Entretien extincteurs
NEW GARDEN (0532)	Entretiens jardins
OFFICE DES PROPRIÉTAIRES (8160)	Syndic
TECHEM-CALORIBEL (6691)	Décompte chauffage /eau
TOTAL ENERGIES (4272)	Gaz/électricité
VIVAQUA (4309)	eau
WATERTECH SA - APRE (0229)	Entretien adoucisseur

4.2. DÉCISION QUANT À CHANGER DE FOURNISSEURS : EXCEPTÉ ENTRETIEN ASCENSEURS ET CHAUFFAGE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Ascenseurs :
- Schindler : 1.790 € sur un contrat de 3 ans
- Liftinc : 920 €
- Lift you up : 1.100 €
- Kone (fournisseur existant) : 1.368,29 €

Chauffage :
- ABC TECHNICS :
  - Chauffage et ECS : 2.390 €
  - Entretien et traitement d'eau : 390 €
  - Analyse de l'eau : 2 x 405 € = 810 €
  - Total: 3.590 €
- COLLAERT :
  - Total : 1.284 € + foumitures (à déterminer)

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	496,00	100,00 %
	Voix exprimées	**496,00**	-
	Abstentions	23,00	-
Non	[redacted]		

En consé[redacted]

4.2.1. PROPOSITION CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ASCENSEURS*

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Le prestaire désigné pour la modernisation de l'ascenseur sera mandaté pour l'entretien de celui-ci.

Le choix de la société *Schindler* est rejeté car il est décidé de poursuivre la collaboration avec Kone.

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	227,00	100,00 %
	Voix exprimées	227,00	-
			-
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

4.2.1. PROPOSITION CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ASCENSEURS*

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Le prestaire désigné pour la modernisation de l'ascenseur sera mandaté pour l'entretien de celui-ci.

Le choix de la société *Liftinc* est rejeté car il est décidé de poursuivre la collaboration avec Kone.

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	177,00	100,00 %
	Voix exprimées	177,00	-
			-
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

4.2.1. PROPOSITION CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ASCENSEURS*

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Le prestaire désigné pour la modernisation de l'ascenseur sera mandaté pour l'entretien de celui-ci.

Le choix de la société *Lift you up* est rejeté car il est décidé de poursuivre la collaboration avec Kone.

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	115,00	100,00 %
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

4.2.2. PROPOSITION CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES*

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	519,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

CHAUFFAGISTE COLLAERT

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Total : 1.284 € + fournitures

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	519,00	100,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	[redacted]	0,00	
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

CHAUFFAGISTE ABC TECHNICS

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

- Chauffage et ECS : 2.390 €
- Entretien et traitement d'eau : 390 €
- Analyse de l'eau : 2 x 405 € = 810 €

Total : 3.590€

Majorité absolue	**Oui**	**519,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5) DOSSIERS CONTENTIEUX : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS CONTENTIEUX/PROCÉDURES JUDICIAIRES ACTUELLEMENT EN COURS.

- Exécution de jugement : Melish
- Jugement en cours : Aydogan
  - **Principal : 12.181,98 €**
  - Frais de citation : 393,95 €
  - Indemnité de procédure : 981,11 €
  - **Total : 14.194,04**
- Plans de payement :
  - Kirer
  - Sonmez
  - Koycu

6) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE AU 01.10.2024 AU 30.09.2025

6.1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

6.2. APPROBATION DES COMPTES ET BILAN

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**519,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. DÉCHARGES POUR L'EXERCICE 2024-2025

7.1. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**519,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7.2. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**519,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7.3. DÉCHARGE AU SYNDIC

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**519,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. TRAVAUX À RÉALISER ET FINANCEMENT, PRÉSENTATION DES DEVIS ET VOTE.

8.1. ASCENSEURS : MODERNISATION Bloc A

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**227,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**227,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.1 ASCENSEURS : MODERNISATION Bloc b

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	177,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**177,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.1. ASCENSEURS : MODERNISATION Bloc C

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	115,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**115,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.1.1. CHOIX DE L'OFFRE

KONE : 5.283,30 € Bloc A

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	227,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**227,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

KONE : 5.442,75 € Bloc B

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	177,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**177,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

KONE : 5.242,87 € Bloc C

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**115,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**115,00**	**-**
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

SCHINDLER : 4.650 € Bloc A

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**0,00**	**0,00 %**
	Non	**227,00**	**100,00 %**
	Voix exprimées	**227,00**	**-**
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée

SCHINDLER : 4.650 € Bloc B

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**0,00**	**0,00 %**
	Non	**177,00**	**100,00 %**
	Voix exprimées	**177,00**	**-**
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

SCHINDLER : 4.650 € Bloc C

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	115,00	100,00 %
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

LIFTINC : 7.783,05 € Bloc A

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	227,00	100,00 %
	Voix exprimées	227,00	-
Non	[redacted]		-
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

LIFTINC : 9.198,04 € Bloc B

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	177,00	100,00 %
	Voix exprimées	177,00	-
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

LIFTINC : 9.198,04 € Bloc C

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	115,00	100,00 %
	Voix exprimées	115,00	-
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

LIFT YOU UP : 7.130 € Bloc A

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	177,00	100,00 %
	Voix exprimées	177,00	-
			-
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

LIFT YOU UP : 6.870 € Bloc B

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	227,00	100,00 %
	Voix exprimées	227,00	-
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

LIFT YOU UP : Bloc C

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	115,00	100,00 %
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

8.1.2. MODE DE FINANCEMENT Bloc A

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Il est proposé de financer les travaux via le fonds de réserve

Majorité absolue	Oui	227,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**227,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.1.2. MODE DE FINANCEMENT Bloc B

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Il est proposé de financer les travaux via le fonds de réserve

Majorité absolue	Oui	177,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**177,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.1.2. MODE DE FINANCEMENT Bloc C

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Il est proposé de financer les travaux via le fonds de réserve

Majorité absolue	Oui	115,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**115,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.2. REMPLACEMENT PARLOPHONIE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Il est décidé de donner mandat au conseil de copropriété jusqu'à 3.000 € HTVA par entrée.

Les travaux seront financés via le fonds de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	519,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.2.1. CHOIX DE L'OFFRE

CASIER : 2.530 € PAR ENTRÉE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	519,00	100,00 %
	[redacted]		
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

VS SECURITY: 2.479 € PAR ENTRÉE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	519,00	100,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
		0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

8.3. INSPECTION FAÇADE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Le financement se fera via les charges courantes.

Majorité des 2/3	Oui	519,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.3.1. CHOIX DE L'OFFRE

VINÇOTTE : 2.222 €

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	519,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

ABG : 7.710 €

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	519,00	100,00 %
	Voix exprimées	519,00	-
	[redacted]		-
Non	[redacted]		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

8.3.2. MODE DE FINANCEMENT

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Il est proposé de financer les travaux via les charges courantes.

Majorité absolue	Oui	519,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.4. PLACEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Il est décidé de placer des panneaux solaires par en tiers investisseur par la société DS POWER

Majorité des 2/3	Oui	519,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. VOTE SUR UNE CLAUSE POUR LA GESTION DES SINISTRES

Et propose dès lors la mise en place d'une procédure de prise en charge :

<u>En cas de sinistre avec cause commune :</u>

-

Frais de recherche

Frais de réparation

ð Pris en charge par l'ACP

Les dommages dans les parties privatives doivent faire l'objet d'un devis laissé à notre appréciation.

ð Indemnité versée au(x) sinistré(s) sur présentation de la facture, il appartient au(x) sinistré(s) de commander les travaux dans ses(leurs) parties privatives et d'en assurer la réception

<u>En cas de sinistre avec cause privative</u> : inviter le propriétaire concerné à déclarer le dossier auprès de son assureur RC Familial et suivre la procédure classique, sans le courtier de l'ACP

Si pas d'intervention de la RC familial et que l'ACP doit se substituer à la compagnie :

Frais de recherche

ð Pris en charge par l'ACP (tout comme si la compagnie intervenait)

Frais de réparation :

ð À charge du propriétaire en cause

- Les dommages dans les parties privatives doivent faire l'objet d'un devis laissé à notre appréciation.

ð **<u>Indemnité versée au(x) sinistré(s) sur présentation de la facture</u>**, il appartient au(x) sinistré(s) de commander les travaux dans ses(leurs) parties privatives et d'en assurer la réception

ð + imputation d'une franchise légale au propriétaire en cause

Majorité absolue	**Oui**	**519,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. SITUATION DES FONDS ET FIXATION DES FONDS :

10.A. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE DU 01/10/2025 AU 30/09/2026*

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Proposition 120.000€ : La copropriété fonctionnant en décomptes trimestriels et non annuels, cette résolution n'a pas d'impact notable.

Majorité absolue	Oui	455,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	455,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi

10.B. DÉCISION QUANT À APPELER UNE COTISATION TRIMESTRIELLE AU FONDS DE RÉSERVE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Il est décidé de poursuivre les appels de 6.750 € par trimestre.

Majorité absolue	Oui	478,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	478,00	-
	Abstentions	41,00	-
Non			
Abstention	Mr et Mme AHMED Melish - Salim - Madame AK Zeynep		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10.C. DÉCISION QUANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT*

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	478,00	100,00 %
	Voix exprimées	478,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

11. NOMINATIONS STATUTAIRES :

11.1. PROPOSITION DE NOMINATION DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ PAR MEMBRE DISTINCT*

MME VANDENBORNE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**455,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**455,00**	**-**
	Abstentions	64,00	-
Non			
Abstention	[redacted]		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

MME LANDREVIE

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**455,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**455,00**	**-**
	Abstentions	64,00	-
Non			
Abstention	[redacted]		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

MR CIARNIELLO

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**455,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**455,00**	**-**
	Abstentions	64,00	-
Non			
Abstention	[redacted]		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11.2. NOMINATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Il est proposé de poursuivre avec CV consulting.

Majorité absolue	**Oui**	**455,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**455,00**	-
	Abstentions	64,00	-
Non			
Abstention	[redacted]		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11.3. RECONDUCTION DU MANDAT SYNDIC OP

À la majorité des copropriétaires présents ou représentés la résolution est votée comme suit :

Majorité absolue	**Oui**	**519,00**	**100,00 %**
	Non	**0,00**	**0,00 %**
	Voix exprimées	**519,00**	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. LECTURE ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

Lu et approuvé
L. Ciarniello

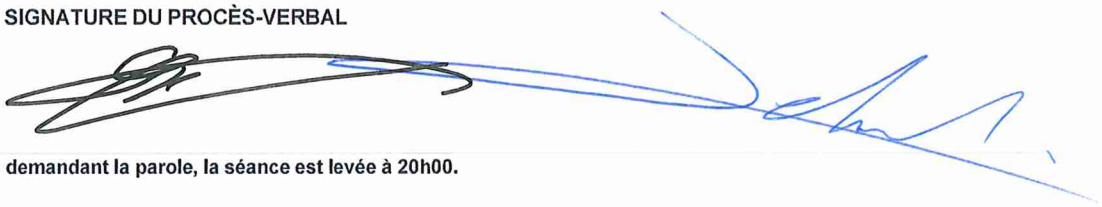

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.